



SOPDI

**Services de l'Ontario pour les personnes
ayant une déficience intellectuelle**

**Votre point d'accès pour les services aux adultes
ayant une déficience intellectuelle**

Région du Nord-Est

TROUSSE DE BIENVENUE



TABLE DES MATIÈRES

Bienvenue	3
À propos des Services de l'Ontario pour les personnes ayant une déficience intellectuelle	4
Admissibilité	5
Remplir la Trousse de demande	6
Remplir la Trousse de demande – Rencontre 1	7
Remplir la Trousse de demande – Rencontre 2	7
Préparer votre demande de Services et soutiens aux personnes ayant une déficience intellectuelle	8
Rapport sommaire de l'évaluateur ou de l'évaluatrice	9
Mise en relation	10
Comment présenter une demande de Services et soutiens de l'Ontario pour les personnes ayant une déficience intellectuelle	11
Contactez-nous	12



Bienvenue aux Services de l'Ontario pour personnes ayant une déficience intellectuelle, votre premier point d'accès aux Services pour adultes ayant une déficience intellectuelle en Ontario.

En 2006, le gouvernement de l'Ontario a annoncé qu'il changeait la manière dont les personnes ayant une déficience intellectuelle faisaient demande aux services. Avec la contribution des familles, il a développé un système qui a créé une manière plus claire et transparente de faire demande et d'accéder aux services et soutiens des organismes financés par le gouvernement.

En 2007, le ministère des Services sociaux et communautaires a expérimenté un nouveau processus de demande sous forme d'un projet-pilote et l'a testé auprès de nombreuses personnes dans l'ensemble de l'Ontario. Ces évaluations comprenaient une demande de Services et soutiens pour personnes ayant une déficience intellectuelle (DSS) et une Échelle d'intensité du soutien (SIS-F). Ces questionnaires sont traités par des évaluatrices et des évaluateurs qualifiés et compétents, et ceci les aide à comprendre exactement ce que sont vos besoins dans tous les aspects de votre vie.

Depuis le 1er juillet 2011, le processus de demande est utilisé par tous les organismes des Services de l'Ontario pour les personnes ayant une déficience intellectuelle. Tous les adultes qui reçoivent ou cherchent des soutiens et des services pour les personnes ayant une déficience intellectuelle doivent remplir cette nouvelle trousse de demande. Contrairement aux évaluations traditionnelles, la DSS et la SIS-F ne s'arrêtent pas sur les déficits d'une personne mais cherchent plutôt à déterminer les soutiens dont la personne a besoin pour vivre une vie agréable.

Mains LeReseaudaideauxfamilles.ca a été nommé l'organisme chef de file pour les Services de l'Ontario pour les personnes ayant une déficience intellectuelle dans la région du Nord-Est. Mains est un organisme caritatif, bilingue et à but non lucratif et est financé principalement par le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse et par le ministère des Services sociaux et communautaires.

À propos des Services de l'Ontario pour les personnes ayant une déficience

Les Services de l'Ontario pour les personnes ayant une déficience intellectuelle peuvent aider les personnes avec une déficience intellectuelle à présenter une demande de services pour adultes ayant une déficience intellectuelle financés par le ministère.

Les Services de l'Ontario pour les personnes ayant une déficience intellectuelle sont aussi appelés SOPDI.

Les services de l'Ontario pour les personnes ayant une déficience intellectuelle ont été mis en place en juillet 2011 en vertu d'une nouvelle loi intitulée Loi de 2008 sur les services et soutiens favorisant l'inclusion sociale des personnes ayant une déficience intellectuelle.

Ce changement a été effectué afin d'assurer :

- un guichet unique régional pour éviter la confusion quant à l'endroit où se rendre pour obtenir des services;
- une manière claire et uniforme pour déterminer qui est admissible aux services;
- les besoins sont évalués pour chaque personne de la même manière et avec le même outil d'évaluation partout en Ontario;
- les renseignements peuvent être transférés facilement d'un bureau SOPDI à un autre.

Que fera SOPDI?

- Confirmera que vous êtes admissible aux Services de l'Ontario pour les adultes ayant une déficience intellectuelle financés par le ministère.
- Remplira une trousse de demande pour déterminer le niveau de soutien dont vous avez besoin.
- Vous fournira des renseignements au sujet des services et soutiens dans votre communauté qui aident les adultes à trouver et à accéder aux services pour les personnes ayant une déficience intellectuelle.
- Vous informera sur d'autres programmes communautaires qui pourraient vous être utiles ou vous intéresser.
- Vous mettra en relation avec des Services pour personnes ayant une déficience intellectuelle financés par le ministère.

Admissibilité

SOPDI doit s'assurer que vous êtes admissible avant que vous puissiez faire une demande de services pour adultes ayant une déficience intellectuelle. Si vous aviez 18 ans ou plus et que vous ou que vous étiez sur une liste d'attente pour recevoir un service avant juillet 2011, vous maintiendrez vos droits acquis. Ceci veut dire que vous êtes automatiquement admissible aux services pour adultes ayant une déficience intellectuelle. recevez des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle financés par le ministère.

Si vous aviez 18 ans ou plus et que vous ne receviez pas de service ou que vous n'étiez pas sur une liste d'attente avant juillet 2011, SOPDI doit déterminer si vous êtes admissible avant que vous puissiez faire une demande de services pour adultes ayant une déficience intellectuelle. Pour avoir droit aux services, nous demandons une copie de chacun des documents suivants :

Preuve d'âge

- Certificat de naissance ou certificat de baptême
- Carte Santé de l'Ontario
- Passeport ou
- Permis de conduire

Preuve que vous êtes un résidant de l'Ontario

- Contrat de location ou de bail
- Relevé de dépôt direct pour le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées
- Fiche de l'employeur (talon de chèque de paye ou lettre de l'employeur sur du papier à lettre avec en-tête de l'entreprise)
- Relevés bancaires postés (n'inclut pas les reçus de guichet automatique ou les livrets de banque) ou
- Relevés de services publics (hydro, téléphone, etc.)

Évaluation psychologique qui nous explique votre déficience

- Si vous possédez déjà une évaluation qui a été réalisée par un médecin, une école, un hôpital ou un autre organisme, le bureau de SOPDI la révisera pour s'assurer que vous êtes admissible en étudiant les restrictions importantes que vous avez dans les fonctions cognitives et adaptatives. Si vous n'avez pas d'évaluation psychologique, nous vous aiderons alors à trouver où et comment vous pouvez en obtenir une.

Si vous avez 16 ou 17 ans, il est très important de nous téléphoner afin que nous puissions confirmer si vous êtes admissible aux services pour adultes ayant une déficience intellectuelle. Vous aurez besoin des mêmes renseignements mentionnés ci-dessus. Si vous êtes admissible, dès que vous aurez 18 ans, nous pourrons vous mettre en relation avec des services disponibles pour adultes ayant une déficience intellectuelle financés par le ministère.

Lorsque votre admissibilité est confirmée, la prochaine étape est la demande.

Remplir la trousse de demande

Un évaluateur/navigateur de service ou une évaluatrice/navigatrice de services rencontrera la candidate ou le candidat ainsi que sa famille ou d'autres répondants pour remplir la trousse de demande. L'évaluateur/navigateur s'occupera de :

- Fixer le moment et l'endroit où se tiendront les **deux** rencontres;
- Confirmer que les répondants seront disponibles pour les deux rencontres ; les répondants devraient être des personnes qui connaissent le candidat ou la candidate depuis au moins six mois et qui peuvent répondre à des questions personnelles concernant la santé, la déficience, les besoins de soutien et le financement/les finances. De préférence, les évaluations sont faites avec un répondant qui est un préposé au soutien et l'autre qui est un membre de la famille.
- Confirmer qu'une personne autorisée sera en mesure de fournir le consentement, soit avant ou au moment de la rencontre. Il est important de noter que le SOPDI de la région du Nord-Est cherche généralement le consentement d'une personne, âgée de 16 ou plus, pour toute recommandation faite aux Services de l'Ontario pour les personnes ayant une déficience intellectuelle ou à d'autres services. Le consentement est aussi obtenu pour le partage des résultats de la SIS-F avec d'autres services et soutiens, si nécessaire.
- Les répondants et/ou la personne devraient pouvoir dire à l'évaluateur ou l'évaluatrice à quels soutiens et services le candidat ou la candidate à accès présentement.
- Les répondants et la personne doivent faire savoir à l'évaluateur ou l'évaluatrice à quels services et soutiens le candidat ou la candidate voudra avoir accès dans le présent ou à l'avenir.
- Si une Planification gérée par la personne est disponible, il serait utile d'en avoir une copie puisque cela améliorerait l'évaluation.
- Il y a une section appelée «Apprendre à vous connaître». L'évaluateur ou l'évaluatrice aura une conversation avec le candidat ou la candidate et ses répondants sur des sujets que le candidat ou la candidate aime et n'aime pas et sur ce qui est important pour lui ou pour elle. Nous demanderons aussi si il ou elle a des buts ou des rêves pour l'avenir. Ces renseignements seront utiles pour mettre le candidat ou la candidate en relation avec les services appropriés.
- Si cela n'a pas déjà été fourni, nous aurons besoin d'une copie du certificat de naissance et/ou de la carte Santé.



Remplir la trousse de demande (suite)

Rencontre 1 : La Demande de services et soutiens aux personnes ayant une déficience intellectuelle (DSS)

La Demande de Services et soutiens de l'Ontario aux personnes ayant une déficience intellectuelle (DSS) comporte plusieurs éléments. Ceux-ci incluent :

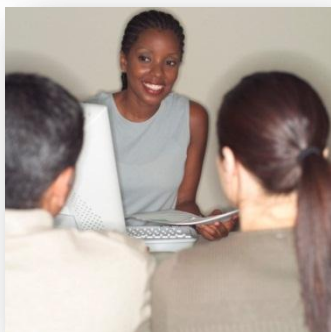
- données démographiques de base (ex. code postal) et renseignements personnels nécessaires pour vous contacter (ex. nom, adresse, etc.);
- le mode de vie préféré d'une personne, ses points forts et ses objectifs pour l'avenir;
- renseignements généraux sur les besoins de soutien médical et comportemental qu'il est important de connaître pour les besoins de la planification;
- les renseignements au sujet des services et soutiens actuels qui peuvent être concernés;
- fournisseur de soins actuel/situation familiale; et
- les services et soutiens que la personne demande.

La première rencontre durera entre deux et quatre heures.

Rencontre 2 : L'échelle d'intensité du soutien (SIS-F) ®

L'échelle d'intensité du soutien (SIS-F) ® est un outil qui aide à identifier la durée et l'intensité des soutiens dont une personne a besoin pour participer aux activités de la vie de tous les jours. Pendant cette rencontre, nous parlons du genre de soutien dont une personne peut avoir besoin à la maison, dans la communauté, au travail ou pendant des activités d'apprentissage, dans ses relations personnelles ou simplement pour vivre en santé et en sécurité. Nous parlons aussi des besoins de soutien médical et comportemental particuliers qu'une personne pourrait nécessiter.

Lorsqu'il est temps de remplir la SIS-F ®, un évaluateur/navigateur de services ou une évaluatrice/navigatrice de services rencontre au moins deux personnes qui connaissent bien la candidate ou le candidat. Ils ou elles étudient chaque élément et demandent quel genre de soutien serait nécessaire pour que la candidate ou le candidat réussisse dans cette activité. Pour les personnes ayant recours aux technologies d'aide, nous notons l'élément avec la technologie en place.



Le processus est le même à travers la province et est répété tous les cinq ans ou plus tôt si le candidat ou la candidate vit un changement important dans sa situation.

La SIS-F n'est pas un outil diagnostique; elle ne diagnostique pas les déficiences intellectuelles mais se concentre plutôt sur ce qui peut être fait pour améliorer la vie d'une personne chez qui on a déjà diagnostiqué une déficience intellectuelle.

La deuxième rencontre durera entre deux et trois heures.

Préparer votre Demande de services et soutiens pour les personnes ayant une déficience intellectuelle

Pendant les entrevues :

- Ne sous-estimez pas vos besoins de soutien.
- Gardez l'esprit ouvert au sujet des choses que vous ne connaissez pas maintenant mais que vous pourriez désirer connaître à l'avenir.
- Prenez votre temps pendant l'entrevue; l'objectif est de déterminer les meilleurs soutiens pour vous.
- Si vous n'êtes pas d'accord avec quoi que ce soit qui est dit, faites-en part à votre interviewer.
- Si vous ne comprenez pas une question, veuillez demander qu'on la clarifie.
- Si vous avez besoin d'une pause, dites-le à quelqu'un.
- Quand nous rencontrons des personnes, nous utilisons un ordinateur portable pour prendre note de vos réponses et commentaires. Bien que ceci puisse sembler impersonnel, cela épargne du temps et nous permet de répondre plus rapidement aux demandes faites pendant l'entrevue.

L'entrevue peut avoir lieu dans un endroit choisi par la candidate ou le candidat, pourvu que cela assure le respect de la vie privée du candidat et permette de s'asseoir confortablement à une table avec tous les aménagements nécessaires. Il est toujours préférable que la personne ayant une déficience intellectuelle assiste aux rencontres. Cependant, nous comprenons que, parfois, ce n'est pas possible. Si vous avez des questions ou des inquiétudes à ce sujet, veuillez en aviser votre évaluatrice/navigatrice de services quand elle appellera pour fixer vos rencontres.



Rapport sommaire de l'évaluateur ou de l'évaluatrice (RSE)

D'après les renseignements fournis pendant les entrevues, un «Rapport sommaire de l'évaluateur ou de l'évaluatrice» sera préparé pour être utilisé dans la planification. Ce profil résume les principaux résultats de la trousse de demande complète.

Le Rapport sommaire de l'évaluateur ou de l'évaluatrice comprend les renseignements suivants :

- Renseignements personnels sur la personne et ses entrevues de demande;
- Choses que la personne trouve importantes;
- Choses qui sont importantes pour la personne;
- Foi (religion) et préférences culturelles;
- Compétences en communication;
- Problèmes médicaux et comportementaux;
- Principales forces;
- Principaux besoins;
- Sommaire de ses conditions de vie actuelles;
- Sommaire des objectifs pour l'avenir;
- Description du réseau de soutien de la personne; et
- Recommandations et demandes de services.



Vous recevrez une copie de ce rapport pour votre examen et votre usage. Nous demandons que les personnes étudient le rapport dès que possible. Veuillez nous informer de toutes corrections ou ajouts que vous aimeriez faire. Quand des places deviendront disponibles dans les services et soutiens de votre communauté, cette documentation sera fournie à d'autres fournisseurs de service.

Le processus est le même à travers la province et est répété tous les cinq ans ou plus tôt si le candidat ou la candidate vit un changement important dans sa situation.

Le rapport n'est pas un outil diagnostique; il ne diagnostique pas les déficiences intellectuelles mais se concentre plutôt sur ce qui peut être fait pour améliorer la vie d'une personne chez qui on a déjà diagnostiqué une déficience intellectuelle.

Mise en relation

Lorsque la demande est complète, nous ferons des recommandations directement au service pour adultes ayant une déficience intellectuelle qui est financé par le ministère et dont tu as besoin. Pour les services où il y a une liste d'attente, nous nous assurerons que ton nom est placé sur la liste.

Dès que les services deviendront disponibles, nous te le ferons savoir et nous te demanderons si tu es encore intéressé(e) à ce service. Si tu y es encore intéressé(e), nous te mettrons en relation avec ce service.

Exemples de services avec lesquels nous pouvons te mettre en relation:

- Hébergement en foyer de groupe
- Hébergement en famille hôte
- Soutien à la vie autonome
- Soutiens à la participation communautaire
- Passeport
- Services de relève
- Services spécialisés et professionnels tels que la Thérapie du comportement
- Planification gérée par la personne
- Soutiens à l'emploi



Comment demander des services et soutiens destinés aux personnes ayant une déficience intellectuelle en Ontario

Déterminer si vous êtes admissible

1

Pour savoir si vous pouvez demander des services et soutiens financés par le ministère des Services sociaux et communautaires de l'Ontario, vous devrez remettre aux Services de l'Ontario pour les personnes ayant une déficience intellectuelle des documents qui indiquent ce qui suit :

- Vous avez une déficience intellectuelle;
- Vous avez 18 ans ou plus;
- Vous vivez en Ontario.

Le personnel des Services de l'Ontario pour les personnes ayant une déficience intellectuelle vous indiquera en détail les documents que vous devez présenter.

Il examinera ensuite cette information pour déterminer si vous avez le droit de déposer une demande de services et soutiens.

Remplir la demande et discuter des services et soutiens

2

Si vous êtes admissible aux services et soutiens, le personnel des Services de l'Ontario pour les personnes ayant une déficience intellectuelle discutera avec vous de vos besoins et de vos objectifs. Il vous aidera aussi à remplir une demande.

Le personnel vous décrira les services et soutiens qui pourront vous aider à participer à la vie de votre collectivité.

Créer un plan de soutien

3

Le personnel des Services de l'Ontario pour les personnes ayant une déficience intellectuelle créera ensuite un plan de soutien avec vous. Ce plan énumérera les services et soutiens que vous pourriez recevoir.

Apprendre si les services et soutiens sont disponibles

4

Selon les ressources existantes et vos besoins, le personnel des Services de l'Ontario pour les personnes ayant une déficience intellectuelle vous contactera pour vous indiquer si les services et soutiens financés par le ministère sont disponibles.

S'ils ne sont pas disponibles dans l'immédiat, le personnel vous fera savoir dès qu'ils le deviendront. Il pourra aussi vous parler d'autres programmes communautaires qui ne font pas partie des services et soutiens financés par le ministère.

5

Prendre contact avec les organismes de services et soutiens

Si les services et soutiens sont disponibles, le personnel des Services de l'Ontario pour les personnes ayant une déficience intellectuelle vous mettra en rapport avec les organismes qui les offrent.

REMARQUE: Il s'agit de directives qui vous aideront à mieux comprendre comment demander les services et les soutiens pour les personnes ayant une déficience intellectuelle qui sont financés par le ministère des Services sociaux et communautaires de l'Ontario. Il ne s'agit pas d'un document juridique. Pour des renseignements détaillés sur chaque étape du processus, veuillez communiquer avec les Services de l'Ontario pour les personnes ayant une déficience intellectuelle de votre région.

Emplacement des bureaux

	Emplacement	Téléphone	Télécopieur
North Bay (Bureau principal)	222, rue Main Est North Bay (Ontario) P1B 1B1 Heures de bureau : 8 h 30 à 16 h 30, du lundi au vendredi	705-476-2293	705-495-1373
Bracebridge	23 , promenade Ball's Bracebridge (Ontario) P1L 1T1 Heures de bureau : 8 h 30 à 16 h 30, du lundi au vendredi	705-645-3155	705-645-7988
Timmins	Bureau 103, 60 avenue Wilson Timmins (Ontario) P4N 2S7 Par rendez-vous seulement	705-476-2293	705-264-0860

Toll Free: 1-800-376-6376

Email: dso@handstfhn.ca

Si vous désirez nous donner vos commentaires, s'il vous plaît envoyez-nous un courriel ou appelez notre numéro sans frais.

Protection du caractère confidentiel de vos renseignements personnels sur la santé

Services de l'Ontario pour les personnes ayant une déficience intellectuelle (SOPDI), conformément à la loi de l'Ontario sur la protection des renseignements personnels sur la santé de novembre 2004, reconnaît l'importance de la confidentialité des renseignements personnels sur votre santé et s'engage à respecter, sauvegarder et protéger les renseignements personnels sur votre santé.

COLLECTE DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS SUR LA SANTÉ

Nous recueillons les renseignements personnels sur votre santé directement auprès de vous ou de la personne qui agit en votre nom. Les renseignements personnels sur la santé que nous recueillons de vous peuvent inclure vos antécédents médicaux et les dossiers de vos soins de santé. Quand nous avons votre consentement, ou si la loi le permet, nous recueillons des renseignements personnels sur votre santé d'autres sources.

Avant de recueillir vos renseignements personnels sur la santé, nous vous expliquerons le but de la collecte de ces renseignements. Nous ne recueillerons, utiliserons et révélerons vos renseignements personnels sur la santé qu'avec votre consentement, implicite ou explicite, sauf là où la loi le permet ou l'exige.

UTILISATION ET DIVULGATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS SUR LA SANTÉ

Cet organisme utilise et divulgue vos renseignements personnels sur la santé afin de :

- vous offrir des traitements et des soins dans la collectivité;
- planifier, administrer et gérer nos activités internes;
- mener à bien des activités de gestion des risques et d'amélioration de la qualité;
- enseigner;
- mener des recherches;
- compiler des statistiques;
- nous conformer à des exigences juridiques et réglementaires;
- atteindre les autres objectifs permis ou exigés par la loi.

COMMENT NOUS JOINDRE

Pour plus de renseignements sur nos pratiques de protection de la vie privée ou pour nous faire part d'une inquiétude au sujet de nos pratiques, veuillez communiquer avec votre clinicien(ne) ou notre Agent de la protection de la vie privée à notre bureau de North Bay au (705) 476-2293 poste 1224 ou sans frais au 1-800-668-8555 poste 1224 ou par courriel à dlarocque@handstfnh.ca

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS OU POUR INDIQUER UN PROBLÈME

Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario

2, rue Bloor Est – bureau 1400

Toronto (Ontario) M4W 1A8

Téléphone : 1-800-387-0073

Télécopieur : (416) 325-9195

Courriel : info@ipc.on.ca

Pour plus d'information au sujet de la Loi sur les services en français : <http://www.ofa.gov.on.ca/fr/loi.html>

Pour plus d'information au sujet de la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de

l'Ontario : http://www.e-laws.gov.on.ca/html/statutes/french/elaws_statutes_05a11_f.htm

Pour plus d'information au sujet du code des droits de la personne : <http://www.ohrc.on.ca/fr/le-code-des-droits-de-la-personne-de-l%E2%80%99ontario>